

Guide de l'examen d'agrément professionnel LEED® Canada



Conseil du bâtiment durable du Canada
202 - 47 rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 9K1
exam@cagbc.org
Tél. : 1-866-941-1184

decembre 08

Ce Guide contient des informations au sujet du processus menant à l'obtention du titre de professionnel agréé LEED® (LEED® AP). Les renseignements fournis dans ce guide expliquent les politiques et procédures actuellement en vigueur pour l'examen d'agrément professionnel LEED®; ils remplacent les renseignements fournis dans toute autre publication antérieure.

Il n'est pas permis d'apporter ce guide dans la salle d'examen.

Les conditions d'admissibilité, le contenu de l'examen, les normes, frais et lignes directrices applicables à l'examen sont sujets à modifications. Veuillez visiter le site www.cagbc.org pour les mises à jour. Il est recommandé de conserver ce guide comme référence tout au long du processus d'agrément.

Copyright

Copyright© 2007 par le Conseil du bâtiment durable du Canada. Tous droits réservés. Le Conseil du bâtiment durable du Canada vous autorise à examiner le Guide de l'examen d'agrément professionnel LEED® Canada pour votre utilisation personnelle. En contrepartie de cette autorisation, vous acceptez de ne pas vendre ni modifier le Guide de l'examen d'agrément professionnel LEED® Canada, ni de reproduire ce document de quelque façon que ce soit à des fins publiques ou commerciales, incluant son affichage sur un site Web ou dans un environnement de réseau. L'utilisation non autorisée de ce guide contrevient aux lois relatives aux droits d'auteur et aux marques déposées, ainsi qu'à d'autres lois, et elle est interdite.

Marque déposée

LEED® est une marque déposée du U.S. Green Building Council, pour laquelle le Conseil du bâtiment durable du Canada détient une licence de développement et d'utilisation pour le Canada.

Conseil du bâtiment durable du Canada
325, rue Dalhousie, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1N 7G2
Canada

Informations importantes à garder en mémoire

- Pour fixer un rendez-vous pour l'examen, vous devez avoir un compte personnel sur le site Web du CBDCA et un numéro d'admissibilité. **Notez bien votre numéro de confirmation. Le coût de l'examen est de 300 \$ US pour les membres du CBDCA et de 450 \$ US pour les non-membres.**
- Toute annulation doit être faite avant 12 h, heure de l'Est, au plus tard, au moins deux jours ouvrables complets avant le rendez-vous fixé, sinon il n'y aura aucun remboursement des frais d'examen. **Toute modification ou annulation d'un rendez-vous déjà fixé est sujette à des frais de 30 \$ US.**
- Le nom qui apparaît aux pièces d'identité présentées au centre d'examen DOIT être exactement le même que celui que vous avez fourni au moment de vous inscrire à l'examen.
- **Ne téléphonez PAS au bureau du CBDCA pour annuler votre examen ou fixer un nouveau rendez-vous.** Le CBDCA n'a pas d'information sur la date prévue de votre examen. Le cas échéant, veuillez annuler votre rendez-vous ou en fixer un nouveau par l'entremise de www.prometric.com/cagbc ou en téléphonant au 1-866-846-6316 (assurez-vous d'avoir votre numéro de confirmation).
- Si vous avez besoin de services spéciaux pour accommoder un handicap, vous pouvez faire une demande de services spéciaux. Cette demande doit être envoyée 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez passer votre examen. Une fois la demande approuvée par le CBDCA, vous recevrez un numéro d'admissibilité et les instructions à suivre pour fixer votre rendez-vous.
- Prévoyez d'arriver au centre d'examen **30 minutes** avant l'heure de votre rendez-vous pour avoir le temps de compléter le processus d'enregistrement requis avant le début de l'examen.
- Si vous n'avez pas terminé l'examen informatisé et que vous faites la révision de vos réponses, ne cliquez PAS « Terminer ». Ceci mettrait fin à votre session d'examen et vous ne pourriez pas y retourner.
- Pour consulter la liste des centres d'examen Prometric au Canada, voir le www.prometric.com/cagbc.
- Après votre examen, vous recevrez un rapport sur votre résultat et un reçu de paiement avant de quitter le centre.
- Les frais d'examen ne sont pas facturés qu'à la date et à l'heure de l'examen auquel vous êtes inscrit.

Table des matières

1.	Le Conseil du bâtiment durable du Canada	5
2.	L'examen d'agrément professionnel LEED	5
3.	Inscription à l'examen	6
4.	Candidats ayant des besoins spéciaux	9
5.	Au sujet de l'examen	9
5.1	Exemples de questions	11
6.	Préparation à l'examen	17
7.	Déroulement de l'examen	18
8.	Intégrité de l'examen	19
9.	Correction de l'examen	21
10.	Demande de révision des résultats de l'examen	22
11.	Après l'examen	23
12.	Autres informations	23

1 Le Conseil du bâtiment durable du Canada

Le CBD Ca est un organisme dont l'action est guidée par sa mission : « Assurer le leadership de la transformation de l'environnement bâti pour créer des bâtiments et des collectivités qui soient des lieux de vie, de travail et de loisirs rentables, sains et responsables en termes environnementaux. Impliquer et soutenir l'industrie et le gouvernement, et soutenir les organismes associés dans le but d'accélérer la construction et le développement durables au Canada. »

Les membres du CBD Ca comptent environ 1500 organismes des secteurs public et privé, représentant plus de 500 000 professionnels de l'industrie de toutes les régions du pays. Les membres choisissent d'adhérer au CBD Ca pour profiter de la formation continue, de la certification LEED® et des informations les plus récentes au sujet des meilleures pratiques pour le design, la construction et l'exploitation de bâtiments de haute performance.

Chapitres du CBD Ca et Bâisseurs écologiques de l'avenir

Les chapitres du CBD Ca et les Bâisseurs écologiques de l'avenir du CBD Ca organisent des programmes et des événements à travers le Canada. Les efforts de ces groupes contribuent à la réalisation de la mission du CBD Ca en facilitant le réseautage et en permettant de jouer un rôle de chef de file sur la scène locale. Pour de plus amples renseignements, visitez le www.cagbc.org.

2 L'agrément professionnel LEED

Objectif de l'examen

L'objectif de l'examen est d'assurer que le candidat qui réussit l'examen a les connaissances et les compétences nécessaires pour participer au processus de design, pour soutenir et encourager le processus de design intégré et pour faciliter les processus d'enregistrement et de certification. De plus, il vérifie la compréhension des exigences, des ressources et des processus LEED.

Avantages

Pour les individus :

- Référence de valeur reconnue pour les employeurs, les employeurs potentiels ou les clients
- Inscription sur la liste des professionnels agréés LEED sur le site Web du CBD Ca
- Certificat de professionnel agréé LEED
- Obtention d'un point pour la certification LEED d'un projet
- Reconnaissance pour la participation à un projet LEED

Pour les employeurs :

- Admissibilité à fournir des services pour les projets ou les propriétaires qui exigent la participation d'un professionnel agréé LEED.
- Amélioration des compétences lors de la préparation d'offres de service pour des projets qui exigent des professionnels agréés LEED.
- Stimulation des employés à poursuivre leur apprentissage et leur compréhension de la construction durable et de LEED

Pour l'industrie de la construction :

- Encourage une meilleure compréhension de LEED et soutient la mission de transformation de l'environnement bâti du CBDCa.

Renseignements au sujet des examens

Les examens d'agrément professionnel LEED sont valables et fiables. La validité veut dire qu'un examen permet de mesurer ce qu'il est censé mesurer. La fiabilité est un indice du degré de précision avec lequel un examen mesure les compétences d'un candidat. Un examen doit être à la fois valable et fiable pour être considéré comme un examen de qualité, bien conçu. L'examen d'agrément professionnel LEED permet de mesurer avec précision la capacité de chaque candidat à assumer les responsabilités qui incombent à un professionnel agréé LEED.

Les examens suivants sont offerts pour permettre de se qualifier comme professionnel agréé LEED. Chaque examen permet d'obtenir le titre de professionnel agréé LEED. Vous n'avez pas à passer plus d'un examen pour obtenir ce titre. Tous les professionnels agréés LEED peuvent mériter au projet auquel ils participent un point pour sa certification, en vertu du crédit ID 2, lorsqu'ils sont un des principaux participants à une équipe de projet, peu importe quel examen ils ont passé :

- LEED Canada pour les nouvelles constructions, version 1.0
- LEED Canada pour les intérieurs commerciaux, version 1.0

Veillez noter que les deux examens sont disponibles en français et en anglais. Un professionnel agréé LEED (PA LEED) est une personne qui a passé l'examen et qui possède les connaissances et les compétences requises pour participer au processus de design, soutenir et encourager le processus de design intégré, ainsi que faciliter les processus d'enregistrement et de certification.

3 Inscription à l'examen

Fixer une date d'examen

L'examen est informatisé et il est offert dans les centres d'examen Prometric dans l'ensemble du Canada. Les rendez-vous sont fixés sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ». Inscrivez-vous à l'avance pour pouvoir obtenir la date de votre choix. Suivez les étapes suivantes pour prendre un rendez-vous pour votre examen :

A – Allez au site www.cagbc.org et créez un compte personnel « Mon CBDCa » ou ouvrez une session si vous avez déjà un tel compte personnel.

B – Allez à « PA LEED », puis à « Fixer un rendez-vous pour l'examen » et générez un numéro d'admissibilité. **Assurez-vous de sélectionner le bon examen!** Votre numéro d'admissibilité vous sera automatiquement transmis par courriel lorsque vous soumettrez ce formulaire.

C – Après avoir obtenu votre numéro d'admissibilité, allez à « Mes examens » et cliquez sur « Fixer un rendez-vous pour l'examen ». Vous serez acheminé à la page www.prometric.com/cagbc pour fixer un rendez-vous. Vous n'avez pas à le faire immédiatement. Vous pouvez ouvrir une séance ultérieurement en allant à « PA LEED » puis en cliquant sur « Mes examens » ou aller directement à www.prometric.com/cagbc.

D – Sur le site de Prometric, choisissez le centre d'examen qui vous convient en cliquant sur « Fixer un rendez-vous ». Les dates inscrites en gras et soulignées sont les dates disponibles. Après avoir choisi une date, vous verrez une liste des heures disponibles du côté droit de votre écran. Après avoir choisi l'heure, confirmez les renseignements vous concernant et donnez votre numéro de carte de crédit (le montant ne sera prélevé que le jour de votre examen). Après avoir terminé ce processus, vous recevrez un numéro de confirmation. Notez-le et conservez-le bien, car vous en aurez besoin pour confirmer, annuler ou modifier votre rendez-vous.

Inscriptions de groupe

Pour inscrire cinq (5) candidats ou plus à une même session d'examen, communiquer avec le CBDCa pour des renseignements supplémentaires.

Frais d'examen

Les frais d'examen couvrent les frais de coordination et de personnel du centre d'examen, les coûts de développement de l'examen, de révision, de production et de correction. Les frais d'examen sont facturés par Prometric au moment où la session d'examen a lieu. Un reçu sera inclus dans le rapport écrit de vos résultats qui vous sera remis au centre d'examen Prometric une fois votre session d'examen terminée.

- Membres du CBDCa : 300 \$ US
- Non-membres : 450 \$ US
- Frais d'annulation ou de report du rendez-vous : 30 \$ US

NOTE : VOUS DEVEZ ENTRER VOTRE NUMÉRO DE MEMBRE DANS VOTRE COMPTE PERSONNEL POUR AVOIR DROIT AU TARIF RÉDUIT DES MEMBRES. SI VOUS NE LE CONNAISSEZ PAS, COMMUNIQUEZ AVEC LA PRINCIPALE PERSONNE RESSOURCE DE VOTRE ENTREPRISE ET SI VOUS NE SAVEZ PAS QUI EST CETTE PERSONNE, ENVOYEZ UN COURRIEL À INFO@CAGBC.ORG.

Heures d'ouverture

- Le centre d'appels de Prometric est ouvert de 8 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi.
- L'examen peut être passé du lundi au samedi, sauf les jours de congés fériés et les fins de semaine de vacances. Les heures d'ouverture varient d'un centre d'examen à l'autre. Certains centres peuvent être ouverts le soir ou durant le week-end. Les périodes les plus occupées dans les centres d'examen Prometric sont de juin à août et d'octobre à décembre. Si vous voulez passer votre examen au cours de ces mois, nous vous suggérons de fixer votre rendez-vous bien à l'avance.

Annulation et report d'un rendez-vous

Pour modifier ou annuler votre réservation, vous devez aviser Prometric à **12 h, heure de l'Est, au plus tard, au moins deux jours ouvrables complets** avant le moment prévu pour votre examen. **Si vous appelez Prometric plus tard, les frais d'examen vous seront facturés en totalité.** Vous devrez payer les frais pour votre premier rendez-vous en plus des frais pour la nouvelle date d'examen.

Tous les reports ou annulations de rendez-vous moins de 30 jours avant la date fixée pour l'examen seront sujets à des frais de 30 \$ US.

Laisser un message sur le répondeur téléphonique du centre d'examen local n'est PAS considéré comme une méthode acceptable d'annulation ou de report de votre rendez-vous. Pour annuler ou reporter votre rendez-vous, vous aurez besoin du numéro de confirmation de votre rendez-vous original (ne pas confondre avec votre numéro d'admissibilité). Les options suivantes s'offrent à vous pour reporter votre date d'examen :

- Visiter le www.prometric.com/cagbc et suivre les instructions à l'écran.

- Appeler au 1-866-846-6316, puis composer le 2, entre 8 h et 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi.
- Appeler le centre d'examen local auquel vous avez rendez-vous.

Si votre rendez-vous est fixé pour le :	Vous devez annuler ou modifier votre rendez-vous avant :
Lundi	Jeudi, 12 h, heure de l'Est
Mardi	Vendredi, 12 h, heure de l'Est
Mercredi	Samedi, 12 h, heure de l'Est
Jeudi	Lundi, 12 h, heure de l'Est
Vendredi	Mardi, 12 h, heure de l'Est
Samedi	Mercredi, 12 h, heure de l'Est
Dimanche	Jeudi, 12 h, heure de l'Est

NOTE : Le samedi est considéré comme un jour ouvrable.

Défaut de se présenter à un examen

Si vous ne vous présentez pas à un examen auquel vous deviez vous présenter et que vous n'avez pas annulé votre inscription ou fixé un nouveau rendez-vous dans les délais prescrits, le coût total de l'examen vous sera facturé. Vous ne pourrez pas vous inscrire à nouveau si des montants demeurent dus à Prometric pour des examens antérieurs auxquels vous ne vous êtes pas présenté.

Il n'y a aucun remboursement pour un examen prévu auquel le candidat ne se présente pas. Tous les candidats qui désirent fournir des explications motivant leur absence doivent les soumettre par écrit, avec documentation à l'appui, au Service à la clientèle de Prometric (1-800-853-6769) dans les 5 jours suivant la date originale de l'examen (référez-vous à la section 12 pour les coordonnées). Les excuses pour cause de maladie doivent être rédigées par le médecin traitant. La mauvaise température n'est pas une excuse acceptable à moins que le centre d'examen n'ait été fermé en raison de cette mauvaise température (voir ci-dessous). S'il vous est impossible de vous présenter le jour prévu pour votre examen, vous pourrez être excusé et dispensé du paiement d'une pénalité financière pour les raisons suivantes :

- Maladie documentée, que ce soit la vôtre ou celle d'un membre de votre famille immédiate;
- Décès dans votre famille immédiate;
- Accident automobile avec blessures;
- Comparution en cour ou participation à un jury; ou
- Service militaire

Mauvaise température ou autres types d'urgences

Les sessions d'examen ne seront retardées ou annulées qu'en cas d'urgences. Si le centre d'examen n'est pas accessible ou sécuritaire en raison d'une mauvaise température ou d'une catastrophe naturelle, la session d'examen pourrait être annulée. Si une mauvaise température entraîne la fermeture du centre d'examen, Prometric communiquera avec les candidats pour fixer une nouvelle date pour leur examen, sans frais supplémentaires pour eux.

Reprise de l'examen

Il n'y a pas de limite au nombre de reprises de l'examen que les candidats ayant un échec peuvent tenter. Les frais d'examen seront facturés en totalité pour chaque rendez-vous pris pour passer l'examen.

4 Candidats ayant des besoins spéciaux

Si vous avez un handicap reconnu qui vous empêche de passer l'examen d'agrément professionnel LEED dans les conditions normales, vous pouvez demander qu'on vous fournisse des services spéciaux, tel que la loi l'exige. Les candidats handicapés qui demandent des services spéciaux doivent fournir une déclaration écrite d'un professionnel de la santé décrivant leur handicap. Les candidats qui demandent des services spéciaux pour accommoder un trouble d'apprentissage doivent aussi soumettre un diagnostic du handicap corroboré par un test psychologique. Des arrangements raisonnables sont pris pour assurer que tous les candidats peuvent passer l'examen sur un pied d'égalité avec les autres candidats, sans toutefois permettre à un candidat d'être injustement avantagé par rapport aux autres. Les demandes de services spéciaux sont étudiées cas par cas.

Pour demander de passer l'examen dans des conditions spéciales, cliquez sur la boîte « Conditions spéciales » lorsque vous créez votre numéro d'admissibilité, puis :

- remplissez et soumettez les deux formulaires qui vous seront transmis automatiquement par courriel par le CBDCa;
- une fois votre demande approuvée, le CBDCa vous enverra un numéro d'admissibilité;
- composez le numéro de Prometric pour les conditions spéciales (1-800-967-1139) et fixez un rendez-vous à l'aide de votre numéro d'admissibilité.

Il est fortement recommandé de soumettre votre demande de services spéciaux au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez passer votre examen.

Prometric atteste qu'il va se conformer aux exigences de l'Americans with Disabilities Act (ou de son équivalent canadien). Tous les centres d'examen sont accessibles aux candidats handicapés.

Prometric fournira les services et équipements spéciaux, sauf dans les cas où ceci pourrait fondamentalement modifier les examens ou les résultats. Vous devez soumettre par écrit une demande de services spéciaux pour l'examen environ 30 jours avant la date à laquelle vous voulez passer l'examen. De plus, lors de leur inscription pour une reprise de l'examen, les candidats doivent indiquer que des arrangements spéciaux avaient été pris pour le passage du premier examen et que ces services spéciaux seront de nouveau requis pour la date de l'examen de reprise.

Prometric décidera de l'heure et du lieu des examens pour lesquels des services spéciaux sont fournis, et confirmera directement les arrangements au candidat.

5 Au sujet de l'examen

Forme

La durée de l'examen varie selon l'examen, tout comme la durée totale du rendez-vous. La durée totale du rendez-vous inclus :

- Tutoriel

- Examen
- Sondage final

Examen	Durée de l'examen	Durée totale du rendez-vous
LEED Canada-NC	1 h 45 min	2 h 15 min
LEED Canada-CI	2 h	2 h 30 min

Chaque partie de chaque examen est conçue de façon à vérifier la compétence minimale dans un domaine de connaissance particulier qui est important pour réussir à faciliter le processus de certification LEED, ce qui comprend les quatre domaines suivants : Connaissance des buts et des exigences des crédits LEED; Coordination du projet et de l'équipe; Application du processus LEED; et Vérification et réalisation des analyses techniques requises pour les crédits LEED.

Description de l'examen

Le résumé suivant donne une description générale du contenu des parties de l'examen.

- **Partie 1 : Connaissance des buts et des exigences des crédits LEED**
 - Application des définitions LEED de façon invariable pour tous les crédits.
 - Établissement du niveau de connaissance des buts et exigences des crédits LEED, des documents à soumettre, des technologies et stratégies pour les crédits des catégories relatives au site, à l'eau, à l'énergie, aux matériaux et à la QEI.
 - Description de la forme et du processus permettant d'obtenir les crédits ID
- **Partie 2 : Coordination du projet et de l'équipe**
 - Cueillette de toute l'information relative au projet et des exigences pour soutenir le processus LEED.
 - Gestion de la coordination de plusieurs disciplines pour obtenir la certification LEED.
 - Identification des normes de référence des crédits LEED.
 - Identification des occasions offertes par le design intégré et les synergies de crédits pour soutenir la certification LEED.
 - Identification des éléments du chemin critique et préparation d'un échéancier de réalisation du processus LEED.
- **Partie 3 : Application du processus LEED**
 - Choix du produit LEED approprié à l'échelle du projet.
 - Enregistrement en ligne du projet pour la certification LEED.
 - Démonstration de la connaissance du processus et des ressources des DIC.
 - Gestion du processus de documentation et de certification LEED.
 - Gestion et préparation des lettres types.
 - Rédaction et révision des crédits d'innovation.
- **Partie 4 : Vérification et réalisation des analyses techniques requises pour les crédits LEED**
 - Vérification de la conformité du travail technique produit par les autres membres de l'équipe.

- Participation au développement des analyses techniques et orientation de leur développement avec le design

5.1 Exemples de questions

Note : ces exemples de questions sont fournis à titre d'exemples du style de rédaction et du contenu de l'examen d'agrément professionnel LEED qui a été développé et qui est administré par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Il ne s'agit pas de véritables questions de l'examen, et ces exemples ne couvrent pas tous les domaines couverts par le véritable examen. Le succès dans la réponse à ces questions n'est pas indicatif de la probabilité de succès à l'examen d'agrément professionnel LEED.

LEED Canada-NC

Partie 1 : Connaissance des buts et des exigences des crédits LEED

1. Parmi les crédits suivants, quels sont les trois pour lesquels la superficie totale du site doit être utilisée de façon invariable dans les calculs requis pour prouver la conformité aux exigences du crédit? (Choisir trois réponses)

- A. Crédit AÉS 2, Densité de développement
- B. Crédit AÉS 6.1, Gestion des eaux pluviales : Débit et quantité
- C. Crédit AÉS 4.1, Moyens de transport de remplacement : Accès aux transports en commun
- D. Crédit AÉS 5.2, Minimiser la perturbation du site : Superficie au sol du développement

2. Parmi les éléments suivants, quels sont les trois dont la méthode de calcul de l'éclairage naturel décrite dans la Trousse de référence LEED pour le crédit QEI 8.1, Lumière naturelle et vues, tient compte? (Choisir trois réponses.)

- A. aire des fenêtres
- B. superficie de plancher de la pièce
- C. réflectance du mur
- D. orientation du soleil
- E. facteur de cavité de la pièce
- F. transmittance visible du vitrage

Partie 2 : Coordination du projet et de l'équipe

1. Dans le cadre d'un effort de revitalisation urbaine, la municipalité rénove un entrepôt à structure de gros bois d'oeuvre de 2787 m² (environ 30 000 pi²) pour y aménager un projet multifonctionnel, en y ajoutant un nouvel agrandissement de 4645 m² (environ 50 000 pi²).

Dans ce projet de 7430 m² (environ 80 000 pi²), l'entrepôt existant est réutilisé, le vitrage simple est remplacé par des fenêtres de haute performance fabriquées dans une ville des environs, et des planchers de bois récupérés, don d'une entreprise locale, sont installés.

Selon ces informations, quels sont, parmi les suivants, les trois crédits qui pourraient s'appliquer à la demande de certification LEED du projet? (Choisir trois réponses.)

- A. Crédit MR 7, Bois certifié
 - B. Crédit QEI 4.4, Matériaux à faibles émissions : Bois composite
 - C. Crédit MR 3, Réutilisation des ressources
 - D. Crédit MR 5, Matériaux régionaux
 - E. Crédit MR 2, Gestion des déchets de construction
2. Le président d'une société Fortune 500 décide de construire un nouveau siège social pour fournir un environnement de travail de qualité optimale à ses employés. Parmi les nombreuses stratégies associées aux bâtiments durables utilisées dans la réalisation du projet, l'équipe de projet inclut un système de ventilation distribuée sous les planchers dans l'ensemble du bâtiment, des fenêtres ouvrantes, de l'éclairage direct des postes de travail et de l'éclairage général, un aménagement avec les bureaux privés adjacents au noyau du bâtiment et les espaces à aires ouvertes près du périmètre, ainsi que des contrôles de l'éclairage par cellules photoélectriques.
- Parmi les crédits suivants, quels sont les trois que ces stratégies de design peuvent contribuer à obtenir pour le projet? (Choisir trois réponses.)
- A. Crédit QEI 2, Augmentation de l'efficacité de la ventilation
 - B. Crédit QEI 6, Contrôle des systèmes par les occupants
 - C. Crédit QEI 1, Contrôle du gaz carbonique
 - D. Crédit ÉA 5, Contrôle et vérification
 - E. Crédit ÉA 1, Optimiser la performance énergétique
 - F. Crédit QEI 5, Contrôle des sources intérieures d'émissions chimiques et de polluants

Partie 3 : Application du processus LEED

1. Un cabinet d'avocats qui occupe un immeuble à bureaux âgé de 50 ans procède au remplacement des systèmes mécaniques afin d'améliorer la performance énergétique et d'appliquer des politiques vertes d'achats et d'exploitation.
- Quel est le système LEED qui s'applique le mieux à ce projet?
- A. LEED-CI
 - B. LEED-EB
 - C. LEED-CS
 - D. LEED Canada-NC
 - E. LEED-ND
2. Parmi les responsabilités de l'entrepreneur au cours de la phase de construction du projet, quelles sont les deux qui contribuent au processus de documentation LEED? (Choisir deux réponses.)
- A. fournir les fiches signalétiques des fabricants avec les documents soumis se rapportant à la peinture
 - B. fournir les calculs de modélisation énergétique
 - C. fournir les plans photométriques du site
 - D. fournir les calculs pour les déchets détournés des sites d'enfouissement

Partie 4 : Vérification et réalisation des analyses techniques requises pour les crédits LEED

1. L'équipe de design a choisi d'appliquer des stratégies de design permettant de se conformer aux exigences du crédit AÉS 7.1, Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : Éléments autres que les toitures.

Parmi les éléments suivants, quels sont les deux que le professionnel agréé LEED devrait vérifier? (Choisir deux réponses.)

- A. albédo des matériaux de pavage imperméables choisis
 - B. superficies d'ombrage fourni par les arbres sur le site
 - C. émissivité des surfaces imperméables
 - D. coefficients de ruissellement des matériaux de pavage imperméables choisis
2. Dans un immeuble à bureaux, le concept inclut un système de captage des eaux pluviales qui fournit 60 500 l (environ 16 000 gallons) d'eau annuellement. Les eaux pluviales sont utilisées pour la chasse des toilettes.

Parmi les informations suivantes, quelles sont les trois qui sont nécessaires pour le calcul de la réduction de la consommation d'eau potable pour véhiculer les eaux d'égout du bâtiment qui doit être effectué pour obtenir le crédit GEE 2, Technologies innovatrices de traitement des eaux usées? (Choisir trois réponses.)

- A. Nombre annuel de jours de travail
- B. Nombre d'ÉTP d'occupants du bâtiment
- C. Volume total quotidien d'eaux usées produites
- D. Débits des robinets
- E. Volume total quotidien d'eau potable produite

Réponses : Partie 1 (1 - ABD, 2 - ABF), Partie 2 (1 - CDE, 2 - ABE), Partie 3 (1 - B, 2 - AD), Partie 4 (1 - AB, 2 - ABC)

LEED Canada-CI

Partie 1 : Connaissance des buts et des exigences des crédits LEED

1. Qu'est-ce qui décrit le processus de mise en service tel que défini par l'ASHRAE?

- A. un processus axé sur la qualité pour assurer, vérifier et documenter que la performance des équipements, des systèmes et des assemblages est conforme aux objectifs et critères définis
- B. un processus d'assurance qualité du concepteur pour assurer la performance des systèmes énergétiques et de leurs contrôles tels que définis dans les documents contractuels et installés par les entrepreneurs

- C. un entrepreneur indépendant appliquant un processus d'assurance qualité pour assurer et vérifier que les contrôles automatisés du bâtiment fonctionnent en conformité avec les documents contractuels
 - D. un processus d'assurance qualité d'un entrepreneur pour assurer, vérifier et documenter que le démarrage du système construit est conforme aux directives d'installation du fabricant
2. Parmi les éléments suivants, quels sont deux exemples de composantes intérieures non structurales? (Choisir deux réponses.)
- A. sous-plancher
 - B. systèmes de plafond
 - C. colonnes intérieures
 - D. cloisons allant du plancher au plafond
3. Qui doit-il détenir la certification de la chaîne de possession du FSC?
- A. un fabricant qui installe du mobilier fabriqué dans son propre atelier
 - B. un entrepreneur ou un sous-traitant qui installe un produit
 - C. un vendeur qui fournit à l'équipe de projet un produit qui n'est pas emballé pour vente individuelle
 - D. un grossiste dont le produit emballé est étiqueté avec le numéro de chaîne de possession du fabricant

2. Coordination du projet et de l'équipe

1. Parmi les documents suivants, quels sont les deux qui sont exigés comme documentation pour prouver la conformité au crédit QEI 4.5, Matériaux à faibles émissions : meubles et sièges? (Choisir deux réponses.)
- A. des copies des certifications Greenguard relatives à la qualité de l'air intérieur pour toutes les chaises de travail et de visiteurs
 - B. des copies des certifications Greenguard relatives à la qualité de l'air intérieur pour toutes les tables et chaises d'appoint
 - C. des calculs indiquant que le niveau des contaminants est inférieur au protocole du programme de vérification de l'Environmental Protection Agency pour le mobilier récupéré et réutilisé
 - D. des calculs indiquant que le niveau des contaminants est inférieur au protocole du programme de vérification de l'Environmental Protection Agency pour tous les systèmes de meubles et les sièges
2. Parmi les paires suivantes, qui associent un membre de l'équipe et un crédit, quelles sont celles qui correspondent à la réalité? (Choisir deux réponses.)
- A. le locataire et le crédit ID 1, Innovation en design : programme à portée éducative
 - B. le designer d'intérieur et la condition préalable ÉA 2, Performance énergétique minimale
 - C. l'ingénieur en mécanique, électricité et plomberie et le crédit GEE 1.1, Réduction de la consommation d'eau : réduction de 20 %

- D. l'entrepreneur en plomberie et le crédit AÉS 1, Option G, Irrigation économe en eau : réduction de la consommation
3. À la demande du locataire, le propriétaire de l'immeuble a installé des urinoirs sans eau. Cette stratégie peut contribuer à l'obtention de trois des crédits suivants; lesquels? (Choisir trois réponses.)
- A. Crédit ID 1, Innovation en design
 - B. Crédit GEE 1, Réduction de la consommation d'eau
 - C. Crédit AÉS 1, Option I, Technologies innovatrices de traitement des eaux usées
 - D. Crédit ÉA 3, Consommation d'énergie : Contrôle et responsabilité des paiements
 - E. Crédit MR 1.2, Réutilisation des bâtiments : conserver 40 % des composantes intérieures non structurales

3. Application du processus LEED-CI

1. Un propriétaire fait l'acquisition d'un immeuble à bureaux situé dans un milieu urbain et planifie la rénovation de la moitié du bâtiment pour l'occuper lui-même. Les rénovations comprendront :

- le captage de la lumière naturelle
- le remplacement de tous les éléments intérieurs, des planchers aux plafonds, et de murs à murs
- un système d'énergie renouvelable sur place
- le remplacement partiel des systèmes de distribution mécaniques

Quel système d'évaluation LEED devrait-il être utilisé pour la certification de ce projet?

- A. LEED for Core and Shell
 - B. LEED for Existing Buildings
 - C. LEED pour les nouvelles constructions
 - D. LEED pour les intérieurs commerciaux
2. Parmi les actions suivantes, quelles sont les deux qui font partie du processus initial d'enregistrement en ligne? (Choisir deux réponses.)
- A. soumettre la liste de contrôle LEED
 - B. soumettre les coordonnées de l'équipe de projet
 - C. soumettre une demande d'interprétation de crédit (DIC)
 - D. fournir l'emplacement du projet et sa superficie
3. Parmi les énoncés suivants, lequel est-il vrai si la preuve est faite de la conformité à toutes les conditions préalables, sauf la condition préalable ÉA 1, Mise en service de base?
- A. Le projet ne peut pas obtenir de crédits dans la catégorie ÉA.
 - B. La certification LEED n'est pas permise à moins que la preuve soit faite de la conformité à toutes les conditions préalables.
 - C. En autant que les autres conditions préalables sont respectées, le projet est admissible à la certification LEED.

D. Une demande d'interprétation de crédit (DIC) doit être présentée pour démontrer la conformité à tous les crédits ÉA au lieu de la conformité à la condition préalable.

4. Vérification et réalisation des analyses techniques requises pour les crédits LEED CI

1. Parmi les éléments suivants, quels sont les trois qui sont nécessaires pour les calculs relatifs au crédit QEI 8.1, Lumière naturelle et vues : lumière naturelle dans 75 % des espaces? (Choisir trois réponses.)

- A. le facteur U du vitrage
- B. l'aire du vitrage situé à plus de 2' 6" du sol
- C. le facteur géométrique du vitrage
- D. le coefficient d'ombrage du vitrage
- E. le type de mesure de contrôle de l'éblouissement utilisée

2. Une université procède à la rénovation de l'auditorium, des salles de réunion et des bureaux d'une nouvelle organisation étudiante dans un centre pour étudiants existant. La rénovation inclut le réaménagement du système de distribution de la ventilation en fonction des modifications à l'aménagement du centre pour étudiants.

Parmi les stratégies relatives à des crédits suivantes, quelles sont les trois qui pourraient être appropriées pour ce projet? (Choisir trois réponses.)

- A. augmenter la ventilation de 30 % de plus que requis par la norme ASHRAE 62.1-2004 pour obtenir le crédit QEI 2, Augmentation de la ventilation
- B. documenter le système de contrôle passif de l'humidité du système de CVC et refroidissement existant pour obtenir le crédit QEI 7.2, Confort thermique : Contrôle
- C. ajouter des détecteurs de CO₂ aux contrôles existants de la ventilation desservant l'auditorium et les salles de réunion pour obtenir le crédit QEI 1, Contrôle de l'apport d'air extérieur
- D. appliquer un plan de gestion de la QAI pendant la construction, incluant l'utilisation de filtres MERV 8, pour obtenir le crédit QEI 3.1, Plan de gestion de la QAI : pendant la construction
- E. choisir des appareils d'éclairage qui réduisent la densité de puissance lumineuse de 15 % en deçà des exigences de la norme ASHRAE/IESNA 90.1-2004 pour obtenir le crédit ÉA 1.1, Optimiser la performance énergétique : Puissance lumineuse

3. Parmi les actions suivantes, quelles sont les trois qu'il faut poser pour documenter la conformité au crédit MR 4, Contenu recyclé? (Choisir trois réponses.)

- A. vérifier le mobilier utilisé à l'intérieur du projet
- B. demander les calculs d'assemblage des fabricants des produits
- C. pour le calcul, utiliser pour l'acier la valeur par défaut LEED de 25 % de contenu après consommation
- D. inclure les systèmes mécaniques tant dans le numérateur que dans le dénominateur du calcul

E. fournir la documentation pour le contenu recyclé avant consommation et pour la moitié du contenu recyclé après consommation

Réponses : Partie 1 (1 - A, 2 - BD, 3 - C), Partie 2 (1 - AD, 2 - AC, 3 - ABC), Partie 3 (1 - D, 2 -BD, 3 - B), Partie 4 (1- BCE, 2 - CDE, 3 - ABC)

6 Préparation à l'examen

Préparation à l'examen – les clés du succès

1. **Établir un calendrier** : Comme vous le feriez pour tout autre but que vous vous fixez, établissez un échéancier et un plan d'action précis pour obtenir l'agrément PA LEED.
2. **Étudier le contenu de l'examen** : Assurez-vous de comprendre le domaine dont traite l'examen d'agrément professionnel LEED et évaluez si vous êtes un bon candidat ou non. Les candidats potentiels devraient examiner attentivement quelles sont les qualifications recommandées, réviser le contenu des parties de l'examen et les exemples de questions pour déterminer s'ils sont prêts à passer l'examen.
3. **Choisir une méthode d'étude adaptée à votre horaire.**

Tous les candidats doivent comprendre et être familiers avec les objectifs et les buts des crédits LEED, les documents à soumettre, les technologies et les stratégies, avant de se présenter à l'examen.

 - Ateliers de formation LEED : Le CBDCa offre des ateliers de formation d'une durée d'une journée animés par des formateurs experts au cours desquels vous pouvez échanger des idées et de l'information avec vos pairs. Il est aussi possible de faire venir le CBDCa directement au bureau de votre organisation pour un atelier de formation privée. Bien que la participation à un atelier de formation ne soit pas une garantie de succès à l'examen, elle peut certainement vous aider à en apprendre plus au sujet de l'application des principes de développement durable lors de la conception et de l'application du système d'évaluation LEED.
 - Chapitres du CBDCa : Certains chapitres du CBDCa organisent des groupes d'étude pour l'examen d'agrément professionnel LEED. Identifiez votre chapitre régional pour voir si quelque chose est prévu dans votre région.
 - Étude indépendante : L'étude indépendante est aussi un bon moyen de vous préparer à l'examen. De la documentation de référence utile pour la préparation à l'examen est disponible auprès des sources suivantes (référez-vous aussi aux Ressources LEED) :
 - Systèmes d'évaluation LEED Canada (Nouvelles constructions 1.0, Intérieurs commerciaux 1.0)
 - Manuels d'exercices LEED (fournis lors des ateliers de formation)
 - Guides de référence LEED
 - Lettres types LEED
 - Site Web du CBDCa

Admissibilité à l'examen

Il n'y a pas d'exigence d'admissibilité pour le passage de l'examen d'agrément professionnel LEED. Les qualifications suivantes sont toutefois vivement recommandées :

- Connaissance de l'industrie de la construction et du bâtiment durable
- Familiarité avec le processus de documentation des projets certifiés LEED.

- Connaissance des buts des crédits LEED, des exigences, des documents à soumettre, des technologies et stratégies applicables aux crédits selon votre discipline.
- Expérience pratique du travail de design en collaboration avec plusieurs disciplines
- Compréhension du coût sur le cycle de vie et des avantages de LEED
- Familiarité avec les ressources et les processus de LEED.

7 Déroulement de l'examen

Documents à apporter

Vous devez présenter deux pièces d'identité, toutes deux avec votre signature et au moins une avec votre photo.

Des pièces d'identité avec photo acceptables sont, par exemple :

- permis de conduire
- passeport
- carte des Forces canadiennes
- carte d'identité d'employé

Des pièces d'identité avec signature acceptables sont, par exemple :

- carte de crédit
- carte de certification de chèques

Les pièces d'identité suivantes ne sont pas acceptées :

- carte d'assurance sociale

Veillez noter que la pièce d'identité avec photo ne doit pas être périmée.

Assurez-vous d'utiliser exactement le même nom pour vous inscrire que le nom figurant sur les pièces d'identité qui seront présentées au centre d'examen, sinon vous ne serez pas admis à passer l'examen.

Heure d'arrivée

Il est recommandé d'arriver au centre d'examen au moins 30 minutes avant votre rendez-vous pour avoir le temps de vous enregistrer, vous installer et commencer le tutoriel. Les candidats qui arriveront au centre d'examen en retard de 30 minutes sur leur rendez-vous perdront leur réservation et seront considérés comme absents, et la politique pour le *Défaut de se présenter à un examen* s'appliquera.

Votre examen devrait commencer dans les 30 minutes suivant l'heure de votre rendez-vous. Si le centre d'examen fait face à des circonstances qui retardent le début de votre examen de plus de 30 minutes après l'heure de votre rendez-vous, vous aurez le choix de continuer à attendre ou de reporter votre rendez-vous.

Le personnel du centre d'examen vous conduira à un poste de travail.

Passage de l'examen

Vous devez rester assis à votre place pendant l'examen, sauf si le personnel du centre d'examen vous autorise à quitter votre place.

Les questions de l'examen et les choix de réponses sont affichés à l'écran. L'ordinateur enregistre vos réponses et minute votre examen. Vous pourrez changer vos réponses, sauter des questions

et marquer des questions pour y revenir plus tard. Votre examen sera corrigé dès que vous l'aurez terminé; vous connaîtrez votre résultat avant de quitter le centre d'examen.

Avant de commencer l'examen, vous aurez l'option de suivre un bref tutoriel pour vous familiariser avec l'environnement informatique de l'examen. Une période de 10 minutes vous sera accordée pour ce tutoriel. Cette période de temps ne sera pas soustraite du temps qui est alloué pour le passage de l'examen. Les surveillants du centre d'examen sont disponibles pour répondre aux questions que vous pourriez avoir au sujet du système informatisé de l'examen, mais ils ne peuvent pas répondre à des questions concernant le contenu de l'examen lui-même.

Lorsque vous avancez dans l'examen, répondez à chaque question au fur et à mesure, dans l'ordre où elles se présentent, même si vous n'êtes pas sûr de vos choix de réponses. Vous pouvez marquer les questions dont vous n'êtes pas sûr pour les réviser ultérieurement, et y retourner si le temps vous le permet. Toutes les questions auxquelles vous n'aurez pas répondu seront calculées comme incorrectes lorsque votre temps sera écoulé.

Signaler un problème au cours de l'examen

Levez votre main pour aviser le personnel du centre d'examen si :

- Vous avez des problèmes avec votre ordinateur
- Un message d'erreur apparaît à l'écran de l'ordinateur (n'effacez pas le message)
- Vous avez besoin de papier brouillon supplémentaire ou d'un crayon
- Vous avez besoin de faire une pause (l'écoulement du temps alloué pour l'examen ne sera PAS suspendu)
- Vous avez besoin du personnel du centre d'examen pour toute autre raison

Si un problème de logiciel ou d'équipement informatique survient avant ou pendant l'examen, veuillez attendre pour voir si l'administrateur du centre d'examen peut résoudre le problème avec l'aide du soutien technique de Prometric. Dans le cas où un ordinateur doit être remis en marche, le logiciel a été conçu de façon à suspendre l'écoulement du temps alloué pour l'examen jusqu'à ce que l'ordinateur soit à nouveau fonctionnel. Si votre examen ne peut pas être avoir lieu à cause de problèmes techniques, votre examen sera reporté à la date la plus proche qui vous convient.

Si vous êtes soumis à des conditions défavorables au centre d'examen, telles que de l'éclairage inadéquat, un niveau de bruit excessif ou une température inconfortable, nous vous recommandons d'en aviser immédiatement le surveillant. Dans les rares cas où de telles conditions se produisent, cela ne modifie pas la note requise pour le passage de l'examen.

Communiquez par téléphone avec le Service à la clientèle de Prometric au 1-800-853-6769. Si vous n'obtenez pas une réponse complète à votre question, veuillez communiquer avec nous à exam@cagbc.org.

8 Intégrité de l'examen

Sécurité de l'examen

Des mesures spécifiquement destinées à assurer l'intégrité de l'examen d'agrément professionnel LEED s'appliquent durant le passage de votre examen. Avant de passer l'examen, vous devrez accepter une déclaration de confidentialité, par laquelle vous vous engagez à ne rien divulguer du contenu de l'examen. Le défaut d'accepter les conditions de cette entente de confidentialité vous empêchera d'avoir accès à l'examen.

- Les questions et les réponses de l'examen sont la propriété exclusive du Conseil du bâtiment durable du Canada.
- L'examen et ses éléments (questions et réponses) sont protégés par la Loi sur le droit d'auteur. Il est interdit de copier ou de reproduire l'examen, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, y compris par la mémorisation.
- Il est interdit de discuter ou de divulguer ultérieurement le contenu de l'examen, oralement, par écrit ou de quelque autre façon que ce soit.
- Le vol ou la tentative de vol d'éléments de l'examen est passible des sanctions prévues par la loi.
- Vous serez observé en tout temps lors de votre passage de l'examen. Ceci peut inclure l'observation directe par le personnel du centre d'examen, ainsi que l'enregistrement audio et vidéo de votre session d'examen. Votre participation à un comportement irrégulier au cours de l'examen peut entraîner l'annulation des résultats de votre examen, la résiliation de votre statut de candidat, une réclamation en responsabilité civile, une poursuite criminelle ou d'autres sanctions appropriées.

Règlements du centre d'examen

Vous ne pouvez rien apporter avec vous dans la salle d'examen. Des petits casiers sont mis à la disposition des candidats pour leur permettre d'y ranger en sécurité leurs sacs à main, portefeuilles, clés, téléphones cellulaires, pagettes, etc. Les casiers ne sont pas assez grands pour contenir des porte-documents, des ordinateurs portables ou des sacs et sacs à main de grandes dimensions.

- Aucun document, livre, nourriture, boisson, sac (incluant les portefeuilles et les sacs à main) ou appareil électronique ne peut être apporté dans la salle d'examen
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans la salle d'examen
- Des feuilles de papier non autorisées ne peuvent pas être apportées dans la salle d'examen ni en être sorties (du papier brouillon et des crayons seront fournis par le personnel du centre d'examen et seront récupérés à la fin de votre examen)
- Vous ne pouvez pas sortir de la salle d'examen sans autorisation du surveillant de l'examen
- Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo acceptable chaque fois que vous entrez dans la salle d'examen

Motifs d'expulsion du site de l'examen

Tout candidat qui a une conduite inappropriée ou qui ne se conforme pas à un avertissement donné par le surveillant de mettre fin à une activité inappropriée peut être expulsé du centre d'examen, voir ses résultats d'examen annulés ou être sujet à toute autre sanction appropriée. Les comportements suivants sont considérés comme conduite inappropriée :

- Donner ou recevoir quelque forme d'aide que ce soit
- Utiliser toute forme d'assistance interdite (tout appareil qui pourrait faciliter le passage de l'examen)
- Essayer de passer l'examen pour une autre personne
- Causer quelque perturbation que ce soit
- Sortir de la salle d'examen ou tenter de réviser, sous quelque forme que ce soit, des questions de l'examen, des réponses ou des notes au sujet de l'examen

- Perturber le fonctionnement de l'ordinateur
- Contrevenir aux règlements énoncés par le surveillant de l'examen

Irrégularités au cours de l'examen

Les comportements frauduleux, déloyaux, malhonnêtes ou irréguliers reliés au passage de l'examen sont strictement interdits. Sont considérés comme des comportements irréguliers, entre autres, la copie du contenu de l'examen, la complicité dans la copie du contenu de l'examen, le défaut de travailler de façon indépendante, la possession d'appareils ou de matériel de référence non autorisés, le passage de l'examen au nom d'une autre personne ou autre conduite malhonnête, la perturbation d'autres candidats, et la possession, la reproduction ou la divulgation de questions, de réponses ou d'autres informations à propos du contenu de l'examen.

Toute communication avec d'autres candidats ou avec toute source externe par téléphone, ordinateur portable, Internet ou de quelque autre façon que ce soit au cours de l'examen est interdite.

Le surveillant en chef est autorisé à prendre les mesures appropriées pour enquêter sur un comportement irrégulier qu'il constate ou suspecte, y mettre fin ou corriger la situation, incluant l'expulsion des candidats du site de l'examen et la confiscation de tout appareil ou matériel non autorisé. Les candidats à l'examen ou toute autre personne impliquée dans une activité irrégulière seront signalés au CBDCa qui pourra prendre d'autres mesures.

9 Correction de l'examen

Correction de l'examen

Les notes brutes de résultat des examens sont converties en notes pondérées s'échelonnant d'un minimum de 125 à un maximum de 200, la note de passage étant de 170. Vous êtes informé de votre note pondérée dans le rapport qui vous est remis sur place une fois votre examen terminé. Veuillez noter que la note pondérée ne correspond pas directement au nombre ni au pourcentage de réponses correctes. Les notes brutes sont converties en notes pondérées un peu comme la hauteur est convertie de pouces en centimètres. Le CBDCa fait rapport de notes sous forme pondérée afin qu'il soit clair pour les candidats qu'une note de passage de 170 est requise pour passer chaque examen. Ainsi, on évite toute confusion au sujet des exigences pour l'obtention du titre de professionnel agréé LEED. Les résultats pondérés ne peuvent être convertis en pourcentage. Ainsi, la note de 170 n'équivaut pas à 85 %.

Tous les candidats sont informés de leur performance dans chacun des quatre domaines de l'examen. Ils sont notamment informés du pourcentage de questions auxquelles ils ont répondu correctement dans chacun de ces domaines. Comme le nombre de questions varie selon les domaines, les pourcentages cumulatifs ne représentent pas la note globale. Toutes les questions sont pondérées par ordinateur. Vous serez avisé à l'écran de votre résultat à la fin de l'examen et vous recevrez aussi un rapport imprimé de votre résultat accompagné de votre reçu de paiement avant de quitter le centre Prometric. Le CBDCa ne fournit pas de copies du contenu de l'examen à cause du caractère confidentiel de l'examen.

Réussite de l'examen

Si vous obtenez une note de 170 ou plus, vous aurez droit au titre de professionnel agréé LEED. Sur réception de l'avis qui vous en informe, vous pouvez commencer à utiliser le titre « Professionnel agréé LEED® » et « LEED® AP ». Environ six semaines après avoir été reçu à

l'examen, vous recevrez un avis formel du CBDCA, incluant une lettre de félicitations et un certificat de Professionnel agréé LEED.

Échec à l'examen

Si vous obtenez une note de 169 ou moins, vous n'aurez pas droit au titre de professionnel agréé LEED, mais vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour l'examen et de tenter à nouveau d'obtenir ce titre.

Vous recevrez une copie papier de vos résultats à l'examen où sera indiquée votre performance dans chacune des sections.

10 Demande de révision des résultats de l'examen

Demande de révision des résultats de l'examen

Après avoir terminé l'examen, les candidates peuvent soumettre par écrit des commentaires sur toute question qui à leur avis comportait une erreur. Le CBDCA ne répondra pas aux plaintes reçues plus de dix (10) jours après la date de l'examen et ne répondra pas aux plaintes transmises ailleurs qu'à l'adresse du CBDCA. Les réponses aux questions contestées seront transmises dans les dix (10) jours de leur réception.

Commentaires généraux et questions et demandes relatives à des questions spécifiques

Si vous avez des commentaires à émettre ou des questions à poser au sujet de votre examen, envoyez-les par écrit à l'adresse indiquée ci-dessous dans les 10 jours suivant la date de votre examen. Dans votre correspondance, mentionnez vos coordonnées, la date de votre examen, ainsi que vos doutes spécifiques au sujet de la question. Vous n'avez pas le droit de copier la question avant de quitter le centre d'examen et on ne s'attend pas à ce que vous soyez en mesure de recréer complètement la question dans votre correspondance.

La CBDCA va réviser la question et vous serez avisé des résultats de cette révision. Pour ne pas compromettre la sécurité de l'examen, le CBDCA ne révélera pas le texte de questions ni de réponses de l'examen aux candidats.

Service de la formation
Conseil du bâtiment durable du Canada
800 – 325, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7G2
Télec. : 613.241.4782
Courriel : exam@cagbc.org

Statistiques relatives à l'examen

Les statistiques officielles au sujet de l'examen d'agrément professionnel LEED, incluant toutes les données relatives à la performance, les données personnelles et les données démographiques, seront considérées comme confidentielles à moins que le CBDCA n'autorise officiellement leur publication. Les notes des candidats resteront toujours confidentielles à moins qu'un candidat n'autorise par écrit leur diffusion.

Confidentialité des renseignements relatifs aux candidats

Le CBDCA reconnaît votre droit de contrôler l'accès à vos renseignements personnels; en conséquence, il protégera ces renseignements de toute divulgation non autorisée. Afin de

protéger vos droits de contrôler la distribution de vos résultats à l'examen, votre note n'est fournie qu'à vous, le candidat à l'examen, et au personnel autorisé du CBDCA. Le CBDCA ne fournit pas d'informations sur les résultats aux examens, sauf pour être utilisées dans des projets de recherche dans lesquels l'anonymat est préservé.

11 Après l'examen

Privilèges de l'agrément

Le passage de l'examen d'agrément professionnel LEED constitue une réalisation distinctive. Votre réussite à l'examen démontre que vous maîtrisez les connaissances et compétences minimales requises pour pouvoir agir en tant que professionnel agréé LEED. Lorsque vous aurez passé l'examen, vous recevrez une lettre de félicitations et un certificat du CBDCA. Vous pouvez afficher votre titre en utilisant l'appellation « Professionnel agréé LEED® » ou « LEED® AP ».

Copies des certificats

Les certificats seront envoyés par la poste directement du siège social du CBDCA environ six semaines après la date de votre examen. Si un certificat est endommagé au cours de sa livraison, que le nom est inexact ou mal orthographié ou que vous n'avez toujours pas reçu le certificat au bout d'un délai raisonnable (trois semaines après son envoi), il sera remplacé sans frais supplémentaires. Les demandes à cet effet devraient être faites par écrit, mais elles seront tout de même traitées si elles sont reçues par téléphone, fax ou courriel.

Si le détenteur d'un certificat perd son certificat, a besoin de le faire remplacer, veut que le nom inscrit sur le certificat soit changé ou souhaite avoir une copie supplémentaire du certificat, il devrait faire parvenir sa demande par écrit au service de la formation du CBDCA. Des frais de vingt-cinq dollars (25 \$ CAN) seront facturés pour la préparation du nouveau certificat et le paiement de ces frais doit être joint à la demande. La préparation des certificats de remplacement se fait une fois par mois.

Durée de l'agrément

Pour l'instant, il n'y a aucune exigence de formation continue ou d'inspection qui s'applique aux professionnels agréés LEED. L'imposition de telles exigences est présentement à l'étude.

12 Autres informations

Coordonnées

Conseil du bâtiment durable du Canada
202 – 47, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 9K1
Tél. : 613-241-1184, poste 22
Télec. : 613-241-4782
Courriel : exam@cagbc.org
Site Web : cagbc.org

Thomson Prometric
1501 South Clinton St
Canton Crossing Tower, 14th Floor
Baltimore MD 21224
Site Web : prometric.com/cagbc
Tél. : 1-866-846-6316
Service à la clientèle : 1-800-853-6769
Besoins spéciaux : 1-800-967-1139